



**Éléments de contexte**

- Limite communale
- Plan de sauvegarde et de mise en valeur (PSMV)
- Parcelle et bâti cadastral

**Secteurs de réglementation de la mixité sociale**  
La légende indique systématiquement l'ensemble des informations identifiées sur la métropole (par simplification). Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes ces thématiques sur leur territoire.

- Dispositions au titre de l'article L.151.15 du Code de l'Urbanisme**
- Secteur de mixité sociale
  - Secteur de mixité sociale en zone UG
  - Secteur d'équilibre social de l'habitat (hors quartiers prioritaires)
  - Secteur d'équilibre social de l'habitat en secteur prioritaire

- Autres informations**
- UA : Zonage du règlement graphique (contours et nom de la zone)
  - Secteur prioritaire de la politique de la ville
  - Périmètre de 300m autour des secteurs prioritaires de la politique de la ville